

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 93-2026

Objet : **Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour les feux d'artifice**

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement des feux d'artifice,

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement des feux d'artifice, la circulation et le stationnement de tous véhicules hormis ceux des véhicules de secours, seront interdits

le samedi 25 juillet 2026, de 9 heures à minuit

Place Lafayette et rue de l'Aumône
L'accès piéton aux magasins situés rue de l'Aumône est maintenu.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 21 juillet 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

